



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

budget

Question écrite n° 67640

Texte de la question

M. Alain Suguenot attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur le niveau de dotation proposée à la recherche en Bourgogne. Le montant proposé placerait ainsi la Bourgogne parmi les régions les moins dotées de toute la France. Par exemple, la dotation du CPER-Recherche pour la Bourgogne représenterait ainsi moins de la moitié de celle accordée à la Franche-Comté. Un travail important de coordination, de rationalisation et de hiérarchisation a été réalisé conjointement par l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des établissements hospitalo-universitaires et des grands organismes de recherche de Bourgogne. Il a permis de faire remonter des demandes cohérentes de nature à renforcer l'identité scientifique de cette région et d'altérer le moins possible le dynamisme de sa recherche en dépit d'une proposition commune en baisse. Le niveau de dotation proposé affectera fortement et durablement sa capacité à maintenir un niveau d'excellence, et ainsi l'attractivité de cette région, dans l'ensemble de nos domaines les plus reconnus. De plus, la répartition proposée délaisse des projets particulièrement structurants pour la recherche en Bourgogne, mais également pour le tissu économique local, compte tenu des applications socio-économiques qui en découleront. Aussi il lui demande une revalorisation de la dotation proposée pour le CPER-Recherche et une répartition plus optimale des crédits entre les projets portés par les établissements de Bourgogne.

Données clés

Auteur : [M. Alain Suguenot](#)

Circonscription : Côte-d'Or (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67640

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 octobre 2014](#), page 8887

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)